

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal  
du 20 mai 2026 à 20h30,  
réuni en l'Hôtel de Ville,  
sous la présidence de  
Monsieur Gabriel MELAÏMI, Maire  
Date de convocation : 13 mai 2026

Conseillers en exercice : 33  
Conseiller présents : 30  
Nombre de pouvoirs : 3  
Nombre de votants : 33

Etaient présents :

Gabriel MELAÏMI, Francis LEFEVRE, Christophe GUILLEMIN, Véronique DEHAME ROUSSEAU, Robin MENOT, Tonia VIVIEN, Patrick ROUSSEAU, Dominique FAIVRE, Daniel DECLEIR, Ibrahima SAID ALI, Michèle ZAJDMAN, Françoise LUZZI, Thierry PREVOT, Giuseppa RADER, Marie-Line DOMESOR, Christelle VAN HOOTEGEM, Stéphane MONTREUIL, Yannick BREAVOINE, Victoria COWLESSUR, Nicolas NOYALET, Stéphanie ALLART, Damien JAUREGUY, Bérangère MELON, Françoise NIVESSE, Michel SPEMENT, Catherine SCHMITT LECOMTE, Virginie DOUAT, Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Thierry GALIN, Eloïse PEYLE.

Absents ayant donné pouvoirs :

Gabriela MIDA, pouvoir à Christelle VAN HOOTEGEM, Benoît PROFFIT, pouvoir à Daniel DECLEIR, Julien PICHELIN, pouvoir à Virginie DOUAT.

Est désigné secrétaire de séance : Michèle ZAJDMAN

**DEL 2026-05-04**  
**ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur : Gabriel MELAÏMI, Maire**

Vu l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales, qui précise que le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le règlement intérieur pour le mandat en cours, annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

3 voix contre : Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Thierry GALIN, Eloïse PEYLE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme,  
A Crépy-en-Valois, le 20 mai 2026.

Publié sur le site internet  
de la commune  
le : 22 MAI 2026

Michèle ZAJDMAN  
Secrétaire de séance

Gabriel MELAÏMI,  
Maire de Crépy-en-Valois  
1<sup>er</sup> Vice-président de la CCPV



Handwritten signature of Michèle Zajdman in blue ink, written over the official seal of the Mayor of Crépy-en-Valois.



Handwritten signature of Gabriel Melaiimi in blue ink, written over the official seal of the Mayor of Crépy-en-Valois.

---

#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

---

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20260520-DEL2026-05-04-DE  
Date de télétransmission : 22/05/2026  
Date de réception préfecture : 22/05/2026